

INFORMATION AUX PARENTS

Lycéens et étudiants CPGE

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Les tarifs 2025 sont publiés sur le site internet du lycée / onglet l'établissement / intendance / hébergement et restauration / les échéanciers de prélèvement Lycée et CPGE

L'internat comprend la nuit + le petit déjeuner + le déjeuner + le dîner

L'internat-externé comprend le petit déjeuner + le déjeuner + le dîner

La demi-pension comprend le déjeuner du lundi au vendredi, **mercredi inclus**

Les frais de demi-pension et de pension sont forfaitaires. Ils ne sont donc pas susceptibles de varier en fonction du nombre de repas pris par l'élève.

L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète.

Pour rappel le découpage des trimestres est le suivant :

- septembre – décembre = 1^{er} trimestre
- janvier – mars constitue = 2nd trimestre
- avril – début juillet = 3^{ème} trimestre

Des changements de régime peuvent intervenir sur demande écrite à :

- chaque fin de trimestre : **avant mi-décembre** pour le deuxième trimestre et **avant mi-mars** pour le troisième trimestre
- ou dans les 10 premiers jours de chaque trimestre.

Les élèves externes disposent également de la possibilité d'accéder au restaurant scolaire « repas au ticket » **uniquement pour le déjeuner** au prix de 3,64€ (prix au 1^{er} janvier 2025) **sous réserve d'avoir préalablement approvisionné leur compte.**

AUCUN SOLDE NEGATIF NE SERA AUTORISE et l'accès au self ne sera pas possible.

ATTENTION PAS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE TRIMESTRE JANVIER-MARS DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL COMPTABLE, MERCI DE PAYER A RECEPTION DE LA FACTURE QUI SERA EDITEE EN FEVRIER OU SINON DE PREVOIR UN PAIEMENT EN 3 FOIS EN CB, VIREMENT, ESPECES, CHEQUE, OU TELEPAIEMENT

Comment payer vos frais de restauration et d'internat ?

- par **carte bancaire** auprès du service d'intendance du lycée,
- par **prélèvement automatique** effectué par le lycée Camille Guérin selon l'échéancier joint (sur le site internet), pour les **élèves non boursiers uniquement**,
La demande est à faire en complétant le **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA ci-joint** (joindre le RIB à la demande dûment remplie et signée), **la demande de prélèvement est valable durant toute la scolarité de l'élève**
ATTENTION PAS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE TRIMESTRE JANVIER-MARS DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL COMPTABLE, MERCI DE PAYER A RECEPTION DE LA FACTURE QUI SERA EDITEE EN FEVRIER OU SINON DE PREVOIR UN PAIEMENT EN 3 FOIS EN CB, VIREMENT, ESPECES, CHEQUE, OU TELEPAIEMENT
- par **chèque bancaire** à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Camille Guérin dès réception de l'avis de paiement,
- par **virement bancaire** au compte de l'établissement lycée Camille Guérin (à votre initiative)
IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0311 932 BIC : TRPUFRP1
- par **paiement sécurisé en ligne** 24 h/24 en vous connectant sur www://lyc-camilleguerin.fr, menu « l'établissement » - rubrique « intendance – Hébergement et restauration »,
- ou bien en **espèces** directement à la caisse de l'agence comptable (un reçu vous sera remis),

Quels que soient la qualité de l'élève et le moyen de paiement choisi, **vous devrez obligatoirement joindre un RIB au dossier d'inscription.**